



L'an deux mille vingt-quatre, le 09 octobre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 18 septembre 2024.

Nombre de Membres en exercice	26	Présents(es) : Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Michel LAMY, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Madame Annie DUCHENE, Messieurs Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT, Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY.
Nombre de Membres présents	18	Représentés(es) par leur suppléant(e) : Monsieur Patrick DYON était représenté par Monsieur William HANDEL. Madame Carmen LABILLE était représentée par Madame Solange GAUDY.
Nombre de pouvoirs	5	Monsieur Jean-Marie CASTEX était représenté par Monsieur Bernard DE LA HAMAYDE.
Nombre de suffrages exprimés	23	Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.
Votes Pour	23	Ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Michel VIART avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Madame Annie DUCHENE. Madame Lydie FINELLO avait donné pouvoir à Monsieur Denis MAILIER.
Votes Contre	0	Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI. Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.
Abstention	0	Absents(es) excusés(es) : Messieurs Dominique BARONI, Mesdames Claudie HOMERH, Raphaële LANTHIEZ. Assistaient : Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2024_10_23

ADAPTATION DU PROTOCOLE DE TELETRAVAIL

Depuis le 1^{er} février 2022 les agents du Centre de Gestion peuvent bénéficier du télétravail dans les conditions du protocole adopté par les membres du Conseil d'administration le 28 janvier 2022.

Un bilan de la mise en œuvre du télétravail a été présenté lors de la dernière réunion du Conseil d'administration. S'il fait apparaître un retour globalement positif de la part des agents et des responsables de service, plusieurs dispositions du protocole semblent devoir être adaptées.

La proposition de protocole révisé est présentée aux membres du Conseil d'Administration. Les modifications notables sont :

- L'ouverture de la possibilité d'accorder du télétravail avant 6 mois d'ancienneté. Cela peut se justifier dans certains cas et toujours sur accord du responsable de service qui apprécie la demande au regard de la situation de l'agent qui le sollicite et des nécessités de service notamment.

- La simplification des démarches du fait que le télétravail n'est autorisé que de manière occasionnelle dans la limite de 40 jours par an :
 - Suppression des mentions relatives aux demandes écrites, à un arrêté ou à un avenant au contrat, la procédure pouvant se faire par l'application de gestion du temps de travail « Kélio ».
 - Le rapport hebdomadaire des activités est supprimé, le télétravail n'étant en pratique réalisé que par périodes ponctuelles d'une ou deux journées. Le responsable hiérarchique peut toutefois demander à l'agent de lui en produire un.
- L'autorisation du télétravail par demi-journée, ce qui peut parfois être plus adapté aux besoins de chaque partie sans impacter l'organisation du service.

Le Conseil d'Administration, vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 juin 2024, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **approuve** le protocole de télétravail incluant les modifications susmentionnées.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 09 octobre 2024

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 25/10/2024.



Le Président,

Thierry BLASCO